



La Brève du DAC de la Nièvre

Sur le territoire

La CPAM et le plan AZAM (Action Zéro patient en ALD sans Médecin traitant) : 1^{er} bilan annuel

Fin 2022 la France compte plus de 700 000 personnes déclarées en affection longue durée (ALD) et sans médecin traitant. A savoir qu'une maladie chronique est une maladie de longue durée, évolutive, avec un retentissement sur la vie quotidienne, qui peut générer des incapacités, voire des complications graves. Il est indispensable que les patients en ALD puissent bénéficier d'un suivi régulier et d'un accompagnement personnalisé. 3300 personnes en ALD sont recensées en Nièvre en 2023.



L'Assurance Maladie

Nièvre

Au vu de ces chiffres éloquentes et afin d'apporter des solutions concrètes à ces patients, le Gouvernement a chargé les services de l'Assurance Maladie de construire et de déployer un plan d'action pour inverser la progression constatée. Celui-ci vaut pour les patients issus du régime général, de la MGEN ou de la MSA.

Quels sont les fondements de ce plan d'action ?

Trois principes clés président à ce plan :

- le respect du libre choix du patient et la liberté d'exercice du professionnel,
- la reconnaissance de la diversité des territoires (densité et activité des professionnels de santé) et des actions engagées dans les départements ou sur lesquelles les partenaires locaux souhaitent se mobiliser,
- une vigilance particulière sur l'accompagnement des plus fragiles, notamment les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou les personnes rencontrant des difficultés de mobilité.

Les démarches réalisées :

- Dès fin mars 2023, l'Assurance Maladie a choisi d'informer l'ensemble des personnes âgées de 17 ans et plus se trouvant en ALD et sans médecin de l'accompagnement qu'elle propose dans cette difficile recherche de médecin traitant,
- L'Assurance Maladie a ainsi pu identifier les patients en ALD âgés de 17 ans et plus ayant consulté 3 fois le même médecin dans l'année, sans que ce dernier soit déclaré comme leur médecin traitant,
- Elle a ensuite adressé à chaque médecin la liste des patients en ALD qu'il voit au

moins 3 fois par an sans être leur médecin traitant, en invitant le praticien à accepter de le devenir. Si ce dernier a accepté le patient dans sa patientèle, l'Assurance Maladie s'est tenue aux côtés du patient pour l'aider à finaliser la démarche de déclaration d'un médecin traitant.

La CPAM a mené ces actions en s'appuyant sur les acteurs de santé de notre territoire, à savoir plus précisément la CPTS Nevers Sud Nivernais, les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), les centres de santé nivernais et le DAC 58.

Le plan Azam dans la Nièvre, 1 an après :

La CPAM de la Nièvre tire un **bilan positif** un peu plus d'un an après le démarrage du plan AZAM :

Alors que le nombre de patients en ALD sans médecin traitant aurait dû continuer à progresser sous le double effet de la baisse des effectifs de médecins et du vieillissement de la population, **la courbe s'est inversée en Nièvre courant 2023 et le taux de patients en ALD sans médecin traitant a baissé de 25 % au niveau national.**

La mobilisation des médecins a permis à près de 1413 patients nivernais de retrouver un médecin traitant et d'être ainsi repris au cœur d'un parcours de soins

A vos agendas



Assemblée Générale CPTS Nevers sud-Nivernais

Jeudi 28 mars à 19h
Maison du diocèse, salle
Morvan
21 rue Gustave Mathieu
58000 NEVERS

Infos : cpts.nevers.sudnivernais@gmail.com
ou en flashant le QR code



Journée mondiale de sensibilisation à l'Autisme

Mardi 2 avril 2024 de 10h à 16h30 dans la
galerie marchande de Carrefour Marzy



SAMEDI 06 AVRIL 2024
VARENNES-VAUZELLES



Journée de l'Autisme

Samedi 6 avril 2024 à Varennes-Vauzelles

Au programme :

- Ateliers,
- Conférences,
- Immersion sensitive.

Plus d'infos : www.autismile.fr

Assemblée Générale d'Emeraude 58

Mardi 9 avril 2024 à 19h
Salle MARLIN
CENTRE HOSPITALIER DE
L'AGGLOMÉRATION DE NEVERS

1 avenue Patrick Guillot
58000 NEVERS

Inscription sur
www.emeraude-58.com/contact/
ou en flashant le QR code



coordonné, soit 46% des patients primo-reçus. Un beau résultat lorsque nous connaissons le contexte démographique médical très fragilisé de notre département où l'année 2023 a été marquée par 12 départs de médecins généralistes pour 9 installations !

Quelles perspectives pour 2024 ?

Il est important de consolider les actions socles déjà engagées en 2023. Pour ce faire, la CPAM a réalisé le repérage de tous les nouveaux patients en ALD sans médecin traitant, soit 2345 patients dont 132 résidents en EHPAD.

Les maisons de santé et médecins généralistes : La CPAM va continuer à travailler en étroite collaboration avec les maisons de santé tout en les soutenant lors de départs annoncés de médecins généralistes. Les médecins nouvellement installés seront particulièrement mobilisés

sur la prise en charge de ces patients.

Les EHPAD : La loi Valletoux du 1^{er} janvier 2024 permet aux médecins coordonnateurs de se déclarer médecin traitant des résidents de leur EHPAD.

L'accompagnement des assurés : Les conseillères MISAS (Mission Accompagnement Santé) de la CPAM vont porter une attention particulière aux patients en ALD sans médecin traitant non-consommateurs de soins (jusqu'à 30% d'actes en moins) et leur proposer un accompagnement individualisé.

Les partenaires dont le DAC 58 et la CPTS Nevers Sud Nivernais vont continuer à travailler conjointement sur le repérage et l'accompagnement de ces patients.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des efforts poursuivis !

COORDONNÉES

Conseillères Mission Accompagnement Santé:

Tél. : 03 86 21 69 76

Mail : mas.cpam-nievre@assurance-maladie.fr



Soirée conférence DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT : COMMENT SAVOIR SI TOUT VA BIEN ?

Jeudi 11 avril 2024

à 18h30

ESGO Nevers

20 rue Henri Fraisoit

Gratuit sur inscription

Billetterie en ligne



JOURNÉE SPORTIVE

Inter-associations

Mercredi 3 juillet 2024 de 9h à 16h

Stade de La Baratte - Boulevard Léon Blum
58000 Nevers

La sauvegarde 58 : en route vers les jeux paralympiques !

2024 est une année bien particulière placée sous l'égide des jeux olympiques en France. Ce grand événement fédérateur ne laisse personne en reste, quel que soit l'âge (enfants ou personnes âgées), la pathologie (valides et personnes atteintes de handicap) ou la typologie d'établissement (EHPAD, MAS, FAM, IME, écoles, etc..).

Nous vous proposons de découvrir ici le projet du FAS Le Saule de la Sauvegarde 58 situé à Varennes Vauzelles. Nous avons rencontré l'équipe pédagogique à l'initiative de ce projet.

Quel projet ?



Le FAS souhaite emmener 6 de ses bénéficiaires à Versailles pour assister sur 2 jours en septembre aux épreuves d'équitation des jeux paralympiques.

« Ce projet suit trois axes :

- L'axe culturel : les épreuves vont se dérouler dans le parc du château de Versailles, haut lieu historique appartenant aux sites les plus visités en

France,

- L'axe social : les JO représentent l'événement fédérateur majeur en 2024,

- L'axe sportif : les personnes invitées à voir ces épreuves pratiquent déjà l'équitation. Elles vont découvrir ce sport en haut niveau.

Ce projet est entièrement pris en charge par la Sauvegarde 58. Il conceptualise la finalité d'un atelier mis en place il y a plusieurs années avec ce même groupe pratiquant l'équitation. »



Avez-vous rencontré des difficultés dans la mise en place du projet ?

« Mise à part la question du logement où nous avons dans un premier temps réservé un gîte qui s'est avéré être complet, ce qui nous a obligé à opter pour un hôtel - nous n'avons pas eu de difficultés particulières. Nous nous sommes organisés afin de nous connecter dès l'ouverture de la billetterie et nous assurer ainsi l'obtention de places. »



Depuis maintenant 4 ans, 25 personnes accompagnées au FAS le Saule bénéficient de séances d'équitation au rythme d'une séance hebdomadaire. Des stages sont également organisés durant les périodes de vacances.